



**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ
DE RIVIÈRE-DU-LOUP**

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Rivière-du-Loup, tenue le mercredi **18 décembre 2012**, à 20 h, à la salle Émilien-Michaud de la préfecture de la MRC, située au 310, rue Saint-Pierre, à Rivière-du-Loup.

1. APPEL DES CONSEILLERS DE COMTÉ

Sont présents :

CARON, Yvon	Saint-François-Xavier-de-Viger
DARIS, Ghislaine	Cacouna
FOREST, Serge	L'Isle-Verte
GRATTON, Jean-Pierre	Saint-Épiphanie
LÉVESQUE, Napoléon	Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup
LÉVESQUE, Robert	Saint-Paul-de-la-Croix (représentant dûment mandaté)
MORIN, Michel	Ville de Rivière-du-Loup
ROY, André	Saint-Arsène
THIBAUT, Réal	Saint-Antonin
VADEBONCOEUR, Louis	Notre-Dame-du-Portage

Tous formant quorum sous la présidence du préfet, monsieur Michel LAGACÉ, maire de la municipalité de Saint-Cyprien.

Sont de plus présents :

Madame Linda Mimeault, adjointe à la direction et secrétaire-trésorière adjointe.

Sont absents :

Les conseillers Louis-Marie Bastille (Saint-Modeste), Gilbert Delage (Notre-Dame-des-Sept-Douleurs) et Philippe Dionne (Saint-Paul-de-la-Croix) dûment représentée par Robert Lévesque).

La présente séance a été convoquée par courrier recommandé dans les délais prescrits par la loi.

2. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET MOT DE BIENVENUE DU PRÉFET

Le préfet souhaite la bienvenue à tous et déclare la séance ouverte à 20 h.

2012-12-497-C

3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Gratton appuyé par le conseiller Yvon Caron et résolu :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que modifié et que le sujet « affaires nouvelles » reste ouvert.

Adoptée à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

- 1. Appel des conseillers de comté**
- 2. Ouverture de la séance et mot de bienvenue du préfet**
- 3. Lecture et adoption de l'ordre du jour**

4. **Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 28 novembre 2012 avec modifications s'il y a lieu**
5. **Première période de questions du public (10 minutes)**
6. **Présentation de documents, lettres et requêtes adressés au conseil de la MRC**
7. **Reddition de comptes et suivi budgétaire**
 - 7.1 Autorisation de virements budgétaires
 - 7.2 Ratification des dépenses effectuées par le directeur général et secrétaire-trésorier et les directeurs de service en vertu du règlement numéro 156-07
 - 7.3 Résolution afin d'autoriser le secrétaire-trésorier à effectuer, pour et au nom de la MRC, certains achats de biens et de services
 - 7.4 Ratification et approbation des paiements et des comptes à payer

PARTIE 1 DU BUDGET (TOUTES LES MUNICIPALITÉS)

8. **Administration générale**
 - 8.1 Autorisation de participer à une formation « L'adjudication des contrats » à Drummondville le 31 janvier 2013
9. **Aménagement du territoire**
 - 9.1 Procès-verbal de la réunion du comité d'aménagement tenue le 27 novembre 2012
 - 9.2 Examen de la conformité des plans, des règlements ou des résolutions relatifs à l'urbanisme des municipalités
 - 9.2.1 Règlement numéro 334 de la municipalité de Saint-Modeste
 - 9.3 Avis sur l'opportunité des travaux publics autorisés par les municipalités
 - 9.4 Avis à la Commission de protection du territoire agricole
 - 9.4.1 Avis à la Commission de protection du territoire agricole (CPTAQ) sur la demande d'exclusion de la zone agricole provinciale d'un terrain présentée par la Ville de Rivière-du-Loup
 - 9.5 Avis de motion concernant l'adoption du projet de schéma d'aménagement et de développement révisé 2
10. **Terres publiques intramunicipales déléguées**
 - 10.1 Procès-verbal de la réunion du comité multiressource consultatif sur les TPI tenue le 4 décembre 2012
11. **Contrat de diversification de l'économie et de développement des territoires en difficulté**
 - 11.1 Décisions concernant les demandes d'aide financière déposées au comité de diversification de l'économie et de développement des territoires en difficulté lors de la réunion du 4 décembre 2012
 - 11.1.1 Accompagnement dans la mise en œuvre du Plan de communication / dossier présenté par le Centre local de développement de la région de Rivière-du-Loup
 - 11.1.2 Honoraires / dossier présenté par le Centre local de développement de la région de Rivière-du-Loup
 - 11.1.3 Service d'agent de développement rural pour l'année 2013 / dossier présenté par la municipalité de Saint-Épiphanie
 - 11.1.4 Service d'agent de développement rural pour l'année 2013 / dossier présenté par la municipalité de Saint-François-Xavier-de-Viger
 - 11.1.5 Service d'agent de développement rural pour

l'année 2013 / dossier présenté par la municipalité
de Saint-Paul-de-la-Croix

AUTRES PARTIES DU BUDGET (CERTAINES MUNICIPALITÉS)

12. Évaluation municipale

- 12.1 Formations sur la modernisation des bâtiments
- 12.2 Attribution d'un mandat à madame Pauline Guay en évaluation municipale pour les demandes de révision, les négociations des immeubles à vocation unique et les recours au Tribunal administratif du Québec pour l'année 2013

13. Pacte rural

- 13.1 Décisions concernant les demandes d'aide financière déposées au comité d'analyse du Pacte rural lors de la réunion du 4 décembre 2012
 - 13.1.1 Agent de développement Pacte rural / dossier présenté par la MRC de Rivière-du-Loup
 - 13.1.2 Outil d'animation de la vision dans les écoles / dossier présenté par la MRC de Rivière-du-Loup
 - 13.1.3 Jeux d'eau à Saint-Antonin / dossier présenté par le Centre sportif de Saint-Antonin
 - 13.1.4 Relocalisation de la bibliothèque municipale / dossier présenté par la municipalité de Saint-Arsène
 - 13.1.5 Déploiement des actions de l'Alliance pour la solidarité et l'inclusion sociale / dossier présenté par la MRC de Rivière-du-Loup
 - 13.1.6 Animation rurale pour l'année 2013 / dossier présenté par la Corporation de développement communautaire du KRTB

14. Prévention en sécurité incendie

- 14.1 Nomination au poste de préventionniste en sécurité incendie

15. Traitement et valorisation des matières résiduelles

- 15.1 Transfert, en capital-actions (catégorie D) des avances de fonds fait par la MRC en faveur de la SÉMER
- 15.2 Entériner l'octroi d'un contrat à intervenir entre la Société d'économie mixte et d'énergie renouvelable de la région de Rivière-du-Loup et Térix-Envirogaz

16. Affaires nouvelles

- 16.1 Maintien du financement au niveau actuel des programmes d'aménagement forestier de toutes natures en 2013

17. Deuxième période de questions du public

18. Clôture de la séance

2012-12-498-C

4. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 28 NOVEMBRE 2012 AVEC MODIFICATIONS S'IL Y A LIEU

Il est proposé par le conseiller Michel Morin appuyé par le conseiller Serge Forest et résolu :

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 28 novembre 2012 soit approuvé en sa forme et teneur.

Adoptée à l'unanimité.



5. **PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC (10 MINUTES)**

Aucune question n'est posée.

6. **PRÉSENTATION DE DOCUMENTS, LETTRES ET REQUÊTES ADRESSÉS AU CONSEIL DE LA MRC**

Commission scolaire Kamouraska-Rivière-du-Loup

Monsieur Yvan Tardif, directeur général, confirme la participation financière de son organisation à l'entente culturelle 2013-2014 pour un montant de 2 500 \$ en 2 versements soit 1 500 \$ (2012-2013) et 1 000 \$ (2013-2014).

Commission scolaire du Fleuve-et-des-Lacs

Madame Catherine Boulay, secrétaire générale, transmet à la MRC, aux fins de consultation, le plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2013-2014, 2014-2015 et 2015-2016.

Cour municipale commune de Rivière-du-Loup

Les municipalités suivantes ont transmis des résolutions indiquant leur intention d'adhérer au projet d'entente à intervenir entre la MRC de Rivière-du-Loup et les municipalités locales concernant le mode de répartition :

- Saint-Antonin;
- Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup;
- Saint-Modeste.

Entente intermunicipale en matière d'inspection

Les municipalités suivantes ont transmis des résolutions indiquant leur intention d'adhérer au projet d'entente :

- Saint-François-Xavier-de-Viger;
- Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup.

7. **REDDITION DE COMPTES ET SUIVI BUDGÉTAIRE**

7.1 **Autorisation de virements budgétaires**

Il est proposé par le conseiller Robert Lévesque appuyé par le conseiller Jean-Pierre Gratton et résolu :

QUE ce conseil autorise le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Raymond Duval, à effectuer les virements budgétaires suivants :

Saines habitudes de vie :

De : Autres revenus	(01.27900.141)	2 314,05 \$
À : Services professionnels	(02.59100.419)	1 913,39 \$
Location de salle	(02.59100.511)	268,00 \$
Frais de déplacement	(02.59100.310)	17,15 \$
Denrées	(02.59100.690)	115,51 \$

Adoptée à l'unanimité.

2012-12-499-C



2012-12-500-C

7.2 Ratification des dépenses effectuées par le directeur général et secrétaire-trésorier et les directeurs de service en vertu du règlement numéro 156-07

Il est proposé par le conseiller Serge Forest appuyé par le conseiller Yvon Caron et résolu :

QUE les dépenses effectuées par le directeur général et secrétaire-trésorier et les directeurs de service en vertu du règlement numéro 156-07, au montant de 212,62 \$ soient approuvées et ratifiées;

QU'une copie de la liste de ces dépenses, dont les membres de ce conseil ont pris connaissance, soit classée sous la cote « Dépenses effectuées par le directeur général et secrétaire-trésorier et les directeurs de service en vertu du règlement numéro 156-07 ».

Adoptée à l'unanimité.

2012-12-501-C

7.3 Résolution afin d'autoriser le secrétaire-trésorier à effectuer, pour et au nom de la MRC, certains achats de biens et de services

Il est proposé par le conseiller Robert Lévesque appuyé par le conseiller Napoléon Lévesque et résolu :

QUE le secrétaire-trésorier soit autorisé à effectuer, pour et au nom de la MRC, certains achats de biens et de services au montant de 1 843,05 \$;

QU'une copie de la liste de ces achats, dont les membres de ce conseil ont pris connaissance, soit classée sous la cote « Achat de biens et de services ».

Adoptée à l'unanimité.

2012-12-502-C

7.4 Ratification et approbation des paiements et des comptes à payer

Il est proposé par le conseiller Réal Thibault appuyé par le conseiller Napoléon Lévesque et résolu :

QUE la liste des paiements incluant les chèques pour les dépenses déjà approuvées (lors d'une séance précédente du conseil et/ou du comité administratif) et des chèques, paiements ou retraits directs pour les dépenses incompressibles, ainsi que la liste des comptes à payer, soient ratifiées et approuvées :

Total des paiements (dépenses incompressibles) :	102 712,08 \$
Total des comptes à payer :	<u>81 417,93 \$</u>
GRAND TOTAL À PAYER :	<u>184 130,01 \$</u>

QU'une copie de la liste de ces paiements et de la liste de ces comptes, dont les membres de ce conseil ont pris connaissance, soit classée sous la cote « paiements à ratifier - comptes à payer »;

QUE monsieur Michel Lagacé, préfet, ou en son absence monsieur Philippe Dionne préfet suppléant, ainsi que monsieur Raymond Duval, secrétaire-trésorier, ou en son absence



madame Linda Mimeault, secrétaire-trésorière adjointe, soient mandatés à signer, pour et au nom de la MRC, des ordres de paiement des comptes à payer.

Adoptée à l'unanimité.

PARTIE 1 DU BUDGET (TOUTES LES MUNICIPALITÉS)

8. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

2012-12-503-C

8.1 Autorisation de participer à une formation « L'adjudication des contrats » à Drummondville le 31 janvier 2013

ATTENDU la tenue d'une formation intitulée « L'adjudication des contrats » de la Corporation des officiers municipaux agréés du Québec qui se tiendra le 31 janvier 2013 à Drummondville;

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par le conseiller Michel Morin
appuyé par le conseiller Jean-Pierre Gratton
et résolu :

QUE ce conseil autorise madame Linda Mimeault, adjointe à la direction, à assister à la formation intitulée « L'adjudication des contrats » de la Corporation des officiers municipaux agréés du Québec qui aura lieu le 31 janvier 2013 à Drummondville;

QUE les frais d'inscription au coût de 405 \$ plus les taxes et les dépenses inhérentes à ce déplacement (hébergement, repas et transport), sur présentation d'états et de pièces justificatives, soient payées à même le budget de la fonction « administration générale »;

QUE le temps consacré aux activités de cette formation, hors des heures habituelles de bureau, ne soit pas rémunéré, et que les modalités relatives au temps pour le déplacement de madame Mimeault soient convenues avec son supérieur immédiat.

Adoptée à l'unanimité.

9. AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

2012-12-504-C

9.1 Procès-verbal de la réunion du comité d'aménagement tenue le 27 novembre 2012

Le procès-verbal de la réunion du comité d'aménagement tenue le 27 novembre 2012 a été préalablement remis aux conseillers.

Résolution :

Il est proposé par le conseiller Michel Morin
appuyé par le conseiller André Roy
et résolu :

QUE ce conseil prend acte du procès-verbal de la réunion du comité d'aménagement tenue le 27 novembre 2012.

Adoptée à l'unanimité.

9.2 Examen de la conformité des plans, des règlements ou des résolutions relatifs à l'urbanisme des municipalités

2012-12-505-C

9.2.1 Règlement numéro 334 de la municipalité de Saint-Modeste

Monsieur Alain Vila, directeur général, transmet à la MRC, pour approbation, le règlement numéro 334 modifiant la réglementation d'urbanisme de la municipalité de Saint-Modeste afin d'y ajouter une norme relative à l'implantation d'un bâtiment complémentaire.

Résolution :

ATTENDU que la municipalité de Saint-Modeste a adopté, le 3 décembre 2012, le règlement numéro 334 modifiant son règlement de zonage numéro 142 que la Municipalité régionale de comté en a reçu copie le 11 décembre 2012;

ATTENDU que ce règlement ne concerne pas de façon particulière le territoire agricole protégé et les activités agricoles (LPTAA);

ATTENDU la recommandation du service de l'aménagement concernant la conformité au schéma d'aménagement;

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par le conseiller Yvon Caron appuyé par le conseiller Louis Vadeboncoeur et résolu :

QUE ce conseil :

- 1) approuve le règlement numéro 334 modifiant le règlement de zonage numéro 142 de la municipalité de Saint-Modeste;
- 2) autorise le secrétaire-trésorier à délivrer un certificat de conformité à l'égard de ce règlement.

Adoptée à l'unanimité.

9.3 Avis sur l'opportunité des travaux publics autorisés par les municipalités

Aucun avis n'est demandé.

9.4 Avis à la Commission de protection du territoire agricole

2012-12-506-C

9.4.1 Avis à la Commission de protection du territoire agricole (CPTAQ) sur la demande d'exclusion de la zone agricole provinciale d'un terrain présentée par la Ville de Rivière-du-Loup

ATTENDU que le conseil de la MRC a adopté la résolution numéro 2012-11-447-C qui indique que le projet de la Ville de Rivière-du-Loup ne contrevient pas aux dispositions contenues dans le schéma d'aménagement et de développement en vigueur de la MRC;

ATTENDU que la résolution numéro 2012-11-447-C indiquait que le projet correspondait davantage à un usage non agricole en zone agricole provinciale. L'exclusion de la zone agricole provinciale de la superficie requise pour ce projet aurait été analysée subséquemment;

ATTENDU que la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) considère plutôt cette demande sous l'angle d'une exclusion de la zone

agricole provinciale plutôt qu'un usage non agricole en zone agricole provinciale;

ATTENDU que la MRC procède présentement à la révision de son schéma d'aménagement et de développement (SAD);

ATTENDU que la révision du SAD va tenir compte de ce projet;

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Gratton appuyé par le conseiller Michel Morin et résolu :

QUE ce conseil :

1. appuie la demande de la Ville de Rivière-du-Loup qui vise à modifier sa réglementation d'urbanisme, afin de permettre l'implantation d'un poste de ravitaillement en biométhane liquéfié sur les terrains sis en bordure de l'autoroute 85 et du boulevard Industriel;
2. indique à la Commission de protection du territoire agricole que ce projet ne limite en rien les activités agricoles présentes à proximité :
 - Cet espace est déjà voué à un usage autre qu'agricole;
 - Cet espace ne pourra jamais faire l'objet d'un usage agricole et n'a pas d'usage potentiel, ni à court ni à long terme, pour le ministère des Transports;
 - Cet espace est un endroit idéal pour l'accessibilité des camions lourds dans l'une ou l'autre direction de l'autoroute à cause de la présence immédiate du pont d'étagement du boulevard Industriel permettant aux camions circulant en direction nord d'y accéder tout aussi facilement que ceux circulant en direction sud;
 - Ce projet est sur le circuit immédiat du camionnage lourd sur la Transacandienne transitant entre l'Ouest canadien et les provinces maritimes;
 - Il n'y a aucune présence d'activité agricole dans l'environnement immédiat, la plus près étant au nord-ouest de la Rivière-du-Loup, soit à plus de 550 mètres;
 - Vers le sud, les activités humaines de quelque nature que ce soit sont à plus d'un kilomètre, alors que vers l'est et le nord, les premières activités retrouvées sont de nature commerciale et industrielle et sont situées à environ 350 mètres, entre l'autoroute 85 et le chemin Témiscouata, il s'agit d'une zone blanche qui ne fait pas partie du périmètre urbain pour le moment;
 - Il n'y a aucun bâtiment agricole à moins d'un kilomètre du site;



- Tenant compte qu'il n'y a aucun établissement animal ni activité agricole dans un large périmètre autour du site, cette nouvelle activité n'est pas de nature à créer de nouvelles contraintes du point de vue agricole;
- En regard d'autres emplacements en zone blanche, la municipalité affirme respectueusement qu'aucun autre endroit n'est disponible pouvant répondre plus adéquatement aux objectifs du projet, puisqu'il contribue à maintenir la circulation lourde dans le périmètre existant de l'autoroute 85, de façon immédiate;
- Ce projet serait homogène avec le secteur, puisqu'il s'agit de l'exploitation d'une tourbière et d'un secteur industriel très actif de part et d'autre du chemin Témiscouata vers l'est;
- Il s'agit d'une activité complémentaire à la biométhanisation résultant de la récolte des déchets au site d'enfouissement de la Ville de Rivière-du-Loup, ce qui permet une livraison du gaz à proximité et au bénéfice de la communauté environnante de Rivière-du-Loup;
- Pour la Ville de Rivière-du-Loup et pour la MRC, un refus constituerait une rupture du cheminement environnemental adopté jusqu'à présent. Cela priverait aussi le réseau routier d'un point de ravitaillement situé à une distance stratégique dans le cadre du projet provincial auquel la Ville de Rivière-du-Loup et la MRC se sont associées;

3. indique à la Commission de protection du territoire agricole que la MRC de Rivière-du-Loup va procéder à la modification de son schéma d'aménagement et de développement pour introduire une zone industrielle dont la délimitation sera celle proposée dans la demande d'exclusion de la Ville de Rivière-du-Loup.

Adoptée à l'unanimité.

9.5 Avis de motion concernant l'adoption du projet de schéma d'aménagement et de développement révisé 2

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

10. TERRES PUBLIQUES INTRAMUNICIPALES DÉLÉGUÉES

10.1 Procès-verbal de la réunion du comité multiressource consultatif sur les TPI tenue le 4 décembre 2012

Le procès-verbal de la réunion du comité multiressource consultatif sur les TPI tenue le 4 décembre 2012 a été préalablement expédié aux conseillers.

Résolution :

Il est proposé par le conseiller Louis Vadeboncoeur appuyé par le conseiller Napoléon Lévesque et résolu :

QUE ce conseil prend acte du procès-verbal de la réunion du comité multiressource consultatif sur les TPI tenue le 4 décembre

2012-12-507-C



2012.

Adoptée à l'unanimité.

11. CONTRAT DE DIVERSIFICATION DE L'ÉCONOMIE ET DE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES EN DIFFICULTÉ

11.1 Décisions concernant les demandes d'aide financière déposées au comité de diversification de l'économie et de développement des territoires en difficulté lors de la réunion du 4 décembre 2012

2012-12-508-C

11.1.1 Accompagnement dans la mise en œuvre du Plan de communication / dossier présenté par le Centre local de développement de la région de Rivière-du-Loup

ATTENDU le dossier présenté par le Centre local de développement de la région de Rivière-du-Loup pour l'accompagnement dans la mise en œuvre du Plan de communication;

ATTENDU que le montant de l'aide financière demandée est de l'ordre de 35 311 \$ sur un projet total de 39 511 \$;

ATTENDU que ce projet s'inscrit dans les objectifs du plan de diversification et fait partie des champs d'intervention retenus;

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par le conseiller Robert Lévesque appuyé par le conseiller André Roy et résolu :

QUE ce conseil :

- 1) accorde le versement d'une aide financière au montant de 35 311 \$, prise à même le Fonds de soutien aux territoires en difficulté (F.S.T.D.) au Centre local de développement de la région de Rivière-du-Loup pour l'accompagnement dans la mise en œuvre du Plan de communication;
- 2) autorise le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Raymond Duval, à signer avec le Centre local de développement de la région de Rivière-du-Loup toute entente de financement pouvant s'avérer nécessaire pour encadrer les conditions de cette aide financière.

Adoptée à l'unanimité.

2012-12-509-C

11.1.2 Honoraires / dossier présenté par le Centre local de développement de la région de Rivière-du-Loup

ATTENDU le dossier présenté par le Centre local de développement de la région de Rivière-du-Loup pour des honoraires professionnels pour aider à la réalisation d'actions du plan de diversification, plus spécifiquement dans les communautés visées;

ATTENDU que le Centre local de développement de la région de Rivière-du-Loup (CLD) a contribué en 2012 à l'avancement du plan de diversification et de développement, étant l'organisme responsable de son élaboration et de sa diffusion auprès des trois communautés visées;

ATTENDU que la MRC a confié le mandat de support et de mise en œuvre du plan de diversification et de développement au CLD;

ATTENDU que plusieurs actions visées dans la mise en œuvre du plan devront se poursuivre en 2013 et demanderont un investissement important de la part du CLD, compte tenu que plusieurs recherches et analyses devront être réalisées;

ATTENDU que le montant de l'aide financière demandée est de l'ordre de 5 000 \$ pour la réalisation du mandat qui lui a été confié;

ATTENDU que ce projet s'inscrit dans les objectifs du plan de diversification et fait partie des champs d'intervention retenus;

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par le conseiller Serge Forest appuyé par le conseiller Yvon Caron et résolu :

QUE ce conseil :

- 1) accorde le versement d'une aide financière au montant de 5 000 \$, prise à même le Fonds de soutien aux territoires en difficulté (F.S.T.D.) au Centre local de développement de la région de Rivière-du-Loup pour des honoraires professionnels pour aider à la réalisation d'actions du plan de diversification, plus spécifiquement dans les communautés visées;
- 2) autorise le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Raymond Duval, à signer avec le Centre local de développement de la région de Rivière-du-Loup toute entente de financement pouvant s'avérer nécessaire pour encadrer les conditions de cette aide financière.

Adoptée à l'unanimité.

2012-12-510-C

11.1.3 Service d'agent de développement rural pour l'année 2013 / dossier présenté par la municipalité de Saint-Épiphane

ATTENDU le dossier présenté par la municipalité de Saint-Épiphane pour les services d'un agent de développement rural 19 heures par semaine pour l'année 2013;

ATTENDU que le montant de l'aide financière demandée est de l'ordre de 3 250 \$ sur un projet total de 8 250 \$;

ATTENDU que ce projet s'inscrit dans les objectifs du plan de diversification et fait partie des champs d'intervention retenus;

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Gratton appuyé par le conseiller Louis Vadeboncoeur et résolu :

QUE ce conseil :

- 1) accorde le versement d'une aide financière au montant de 3 250 \$, prise à même le Fonds de



soutien aux territoires en difficulté (F.S.T.D.) à la municipalité de Saint-Épiphane pour les services d'un agent de développement rural 19 heures par semaine pour l'année 2013;

- 2) autorise le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Raymond Duval, à signer avec la municipalité de Saint-Épiphane toute entente de financement pouvant s'avérer nécessaire pour encadrer les conditions de cette aide financière.

Adoptée à l'unanimité.

2012-12-511-C

11.1.4 Service d'agent de développement rural pour l'année 2013 / dossier présenté par la municipalité de Saint-François-Xavier-de-Viger

ATTENDU le dossier présenté par la municipalité de Saint-François-Xavier-de-Viger pour les services d'un agent de développement rural 19 heures par semaine pour l'année 2013;

ATTENDU que le montant de l'aide financière demandée est de l'ordre de 3 250 \$ sur un projet total de 8 250 \$;

ATTENDU que ce projet s'inscrit dans les objectifs du plan de diversification et fait partie des champs d'intervention retenus;

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Gratton appuyé par le conseiller Louis Vadeboncoeur et résolu :

QUE ce conseil :

- 1) accorde le versement d'une aide financière au montant de 3 250 \$, prise à même le Fonds de soutien aux territoires en difficulté (F.S.T.D.) à la municipalité de Saint-François-Xavier-de-Viger pour les services d'un agent de développement rural 19 heures par semaine pour l'année 2013;
- 2) autorise le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Raymond Duval, à signer avec la municipalité de Saint-François-Xavier-de-Viger toute entente de financement pouvant s'avérer nécessaire pour encadrer les conditions de cette aide financière.

Adoptée à l'unanimité.

2012-12-512-C

11.1.5 Service d'agent de développement rural pour l'année 2013 / dossier présenté par la municipalité de Saint-Paul-de-la-Croix

ATTENDU le dossier présenté par la municipalité de Saint-Paul-de-la-Croix pour les services d'un agent de développement rural 19 heures par semaine pour l'année 2013;

ATTENDU que le montant de l'aide financière demandée est de l'ordre de 3 250 \$ sur un projet total de 8 250 \$;

ATTENDU que ce projet s'inscrit dans les objectifs du plan de diversification et fait partie des champs d'intervention retenus;

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Gratton appuyé par le conseiller Louis Vadeboncoeur et résolu :

QUE ce conseil :

- 1) accorde le versement d'une aide financière au montant de 3 250 \$, prise à même le Fonds de soutien aux territoires en difficulté (F.S.T.D.) à la municipalité de Saint-Paul-de-la-Croix pour les services d'un agent de développement rural 19 heures par semaine pour l'année 2013;
- 2) autorise le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Raymond Duval, à signer avec la municipalité de Saint-Paul-de-la-Croix toute entente de financement pouvant s'avérer nécessaire pour encadrer les conditions de cette aide financière.

Adoptée à l'unanimité.

AUTRES PARTIES DU BUDGET (CERTAINES MUNICIPALITÉS)

12. ÉVALUATION MUNICIPALE

2012-12-513-C

12.1 Formations sur la modernisation des bâtiments

ATTENDU la tenue de formations sur la modernisation des bâtiments, les modules 3 et 4 qui se tiendront en 2013;

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par le conseiller Robert Lévesque appuyé par le conseiller Napoléon Lévesque et résolu :

QUE ce conseil autorise madame Julie Avoine, technicienne en évaluation et chef de département, et monsieur Guy Berger, technicien en évaluation, à assister à ces formations qui auront lieu en 2013;

QUE les frais d'inscription au coût de 390 \$ chacun par formation plus les taxes et les dépenses inhérentes à ce déplacement (hébergement, repas et transport), sur présentation d'états et de pièces justificatives, soient payés à même le budget de la fonction « évaluation municipale »;

QUE le temps consacré aux activités de cette formation, hors des heures habituelles de bureau, ne soit pas rémunéré, et que les modalités relatives au temps pour le déplacement de madame Avoine et monsieur Berger soient convenues avec leur supérieur immédiat.

Adoptée à l'unanimité.

12.2 Attribution d'un mandat à madame Pauline Guay en évaluation municipale pour les demandes de révision, les négociations des immeubles à vocation unique et les recours au Tribunal administratif du Québec pour l'année 2013

Ce point est reporté à une séance ultérieure.



13. PACTE RURAL

13.1 Décisions concernant les demandes d'aide financière déposées au comité d'analyse du Pacte rural lors de la réunion du 4 décembre 2012

2012-12-514-C

13.1.1 Agent de développement Pacte rural / dossier présenté par la MRC de Rivière-du-Loup

ATTENDU le dossier présenté par la direction générale de la MRC de Rivière-du-Loup pour la poursuite du mandat pour une année supplémentaire de l'agent de développement du Pacte rural;

ATTENDU que le montant de l'aide financière demandée est de l'ordre de 16 336,28 \$ sur un projet total de 16 336,28 \$;

ATTENDU que le comité d'analyse du Pacte rural a déposé ses recommandations au conseil de la MRC pour ce projet qui s'inscrit dans les objectifs du plan de travail;

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par le conseiller Louis Vadeboncoeur appuyé par le conseiller Robert Lévesque et résolu :

QUE ce conseil autorise le virement d'un montant de 16 336,28 \$, pris à même les fonds du Pacte rural, au bénéfice de la fonction budgétaire « Pacte rural » de la MRC pour l'année 2013.

Adoptée à l'unanimité.

2012-12-515-C

13.1.2 Outil d'animation de la vision dans les écoles / dossier présenté par la MRC de Rivière-du-Loup

ATTENDU le dossier présenté par la direction générale de la MRC de Rivière-du-Loup pour le développement d'un outil d'animation de la vision dans les écoles;

ATTENDU que le montant de l'aide financière demandée est de l'ordre de 4 333 \$ sur un projet total de 4 333 \$;

ATTENDU que le comité d'analyse du Pacte rural a déposé ses recommandations au conseil de la MRC pour ce projet qui s'inscrit dans les objectifs du plan de travail;

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par la conseillère Ghislaine Daris appuyé par le conseiller Jean-Pierre Gratton et résolu :

QUE ce conseil autorise le virement d'un montant de 4 333 \$, pris à même les fonds du Pacte rural, au bénéfice de la fonction budgétaire « Pacte rural » de la MRC pour l'année 2013.

Adoptée à l'unanimité.

2012-12-516-C

13.1.3 Jeux d'eau à Saint-Antonin / dossier présenté par le Centre sportif de Saint-Antonin

ATTENDU le dossier présenté par le Centre sportif de Saint-Antonin pour les jeux d'eau à Saint-Antonin;



ATTENDU que le montant de l'aide financière demandée est de l'ordre de 2 500 \$ sur un projet total de 45 500 \$;

ATTENDU que le comité d'analyse du Pacte rural a déposé ses recommandations au conseil de la MRC pour ce projet qui s'inscrit dans les objectifs du plan de travail;

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par le conseiller Robert Lévesque appuyé par la conseillère Ghislaine Daris et résolu :

QUE ce conseil accorde le versement d'une aide financière au montant de 2 500 \$, prise à même le fonds du Pacte rural, au Centre sportif de Saint-Antonin pour les jeux d'eau à Saint-Antonin;

QUE le versement de l'aide financière soit conditionnel à la transmission, par le promoteur (Centre sportif de Saint-Antonin) à la MRC, d'une preuve écrite de participation (lettre, résolution, etc.) de tout partenaire inscrit au plan de financement et à la signature, avant la réalisation du projet, d'un protocole d'entente concernant le financement d'un projet par le Pacte rural 2007-2014 de la MRC de Rivière-du-Loup.

Adoptée à l'unanimité.

2012-12-517-C

13.1.4 Relocalisation de la bibliothèque municipale / dossier présenté par la municipalité de Saint-Arsène

ATTENDU le dossier présenté par la municipalité de Saint-Arsène pour la relocalisation de la bibliothèque municipale dans la sacristie de l'église de Saint-Arsène;

ATTENDU que le montant de l'aide financière demandée est de l'ordre de 10 000 \$ sur un projet total de 168 637,96 \$;

ATTENDU que le comité d'analyse du Pacte rural a déposé ses recommandations au conseil de la MRC pour ce projet qui s'inscrit dans les objectifs du plan de travail;

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par le conseiller Réal Thibault appuyé par le conseiller Napoléon Lévesque et résolu :

QUE ce conseil accorde le versement d'une aide financière au montant de 10 000 \$, prise à même le fonds du Pacte rural, à la municipalité de Saint-Arsène pour la relocalisation de la bibliothèque municipale de Saint-Arsène;

QUE le versement de l'aide financière soit conditionnel à la transmission, par le promoteur (municipalité de Saint-Arsène) à la MRC, d'une preuve écrite de participation (lettre, résolution, etc.) de tout partenaire inscrit au plan de financement et à la signature, avant la réalisation du projet, d'un protocole d'entente concernant le financement d'un projet par le Pacte rural 2007-2014 de la MRC de Rivière-du-Loup.

Adoptée à l'unanimité.



2012-12-518-C

13.1.5 Déploiement des actions de l'Alliance pour la solidarité et l'inclusion sociale / dossier présenté par la MRC de Rivière-du-Loup

ATTENDU le dossier présenté par la direction générale de la MRC de Rivière-du-Loup pour le déploiement des actions de l'Alliance pour la solidarité et l'inclusion sociale;

ATTENDU que le montant de l'aide financière demandée est de l'ordre de 7 988 \$ sur un projet total de 39 308 \$;

ATTENDU que le comité d'analyse du Pacte rural a déposé ses recommandations au conseil de la MRC pour ce projet qui s'inscrit dans les objectifs du plan de travail;

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par le conseiller Robert Lévesque appuyé par la conseillère Ghislaine Daris et résolu :

QUE ce conseil autorise le virement d'un montant de 7 988 \$, pris à même les fonds du Pacte rural, au bénéfice de la fonction budgétaire « Pacte rural » de la MRC pour l'année 2013;

QUE ce versement de l'aide financière soit conditionnel au dépôt, dans le dossier, d'une preuve écrite de participation (lettre, résolution, etc.) des autres partenaires inscrits.

Adoptée à l'unanimité.

2012-12-519-C

13.1.6 Animation rurale pour l'année 2013 / dossier présenté par la Corporation de développement communautaire du KRTB

ATTENDU le dossier présenté au comité d'analyse du 6 décembre 2011 par la Corporation de développement communautaire du KRTB pour l'animation rurale pour les années 2012 et 2013;

ATTENDU que le montant de l'aide financière demandée pour l'année 2013 est de l'ordre de 195 259,03 \$ sur un projet total de 335 519,93 \$;

ATTENDU que le comité d'analyse du Pacte rural a déposé ses recommandations au conseil de la MRC pour ce projet qui s'inscrit dans les objectifs du plan de travail;

ATTENDU que le conseil de la MRC avait statué pour l'année 2012 seulement;

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par le conseiller Yvon Caron appuyé par le conseiller Louis Vadeboncoeur et résolu :

QUE ce conseil accorde le versement d'une aide financière au montant de 195 259,03 \$, prise à même les fonds du Pacte rural, à la Corporation de développement communautaire du KRTB pour le maintien de l'animation rurale pour l'année 2013;



QUE le versement de l'aide financière soit conditionnel à la transmission, par le promoteur (Corporation de développement communautaire du KRTB) à la MRC, d'une preuve écrite de participation (lettre, résolution, etc.) de tout partenaire inscrit au plan de financement et à la signature, avant la réalisation du projet, d'un protocole d'entente concernant le financement d'un projet par le Pacte rural 2007-2014 de la MRC de Rivière-du-Loup.

Adoptée à l'unanimité.

14. PRÉVENTION EN SÉCURITÉ INCENDIE

2012-12-520-C

14.1 Nomination au poste de préventionniste en sécurité incendie

ATTENDU la résolution numéro 2012-11-495-C autorisant l'ouverture d'un poste de préventionniste en sécurité incendie relatif à l'entente intermunicipale de fourniture des services en matière de prévention et de sécurité incendie;

ATTENDU qu'un processus de sélection des candidatures a été réalisé, que le comité de sélection et la direction ont soumis leurs recommandations notamment concernant l'échelon salarial qui sera accordé au candidat retenu pour ce poste en fonction de ses compétences (formation et expérience);

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par le conseiller Serge Forest appuyé par le conseiller Jean-Pierre Gratton et résolu :

QUE ce conseil nomme monsieur Christian Provencher au poste de préventionniste en sécurité incendie aux conditions suivantes :

- statut : salarié à temps complet en période de probation devenant salarié régulier après 6 mois;
- classe 2 selon la convention collective en vigueur;

QUE les modalités d'entrée en fonction soient déléguées à l'adjointe à la direction;

QUE copie de cette résolution soit transmise au syndicat des employés de la MRC.

Adoptée à l'unanimité.

15. TRAITEMENT ET VALORISATION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Le conseiller Serge Forest étant en conflit d'intérêt se retire des délibérations pour ce point.

2012-12-521-C

15.1 Transfert, en capital-actions (catégorie D) des avances de fonds fait par la MRC en faveur de la SÉMER

ATTENDU l'apport de la MRC de Rivière-du-Loup au montant de 594 000 \$ représentant des contributions monétaires, des produits et services au bénéfice de la Société d'économie mixte et d'énergie renouvelable (SÉMER);

ATTENDU qu'il y a lieu de transformer l'apport de la MRC en actions privilégiées de catégorie D de la Société d'économie mixte et d'énergie renouvelable (SÉMER);

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par le conseiller Robert Lévesque appuyé par le conseiller Jean-Pierre Gratton et résolu :

QUE ce conseil accepte et demande à la Société d'économie mixte et d'énergie renouvelable (SÉMER) de transformer la somme de 594 000 \$ due à la MRC de Rivière-du-Loup en actions privilégiées de catégorie D.

Adoptée à l'unanimité.

15.2 Entériner l'octroi d'un contrat à intervenir entre la Société d'économie mixte et d'énergie renouvelable de la région de Rivière-du-Loup et Térix-Envirogaz

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

Le conseiller Forest reprend son siège.

16. AFFAIRES NOUVELLES

2012-12-522-C

16.1 Maintien du financement au niveau actuel des programmes d'aménagement forestier de toutes natures en 2013

ATTENDU que l'activité forestière représente pour notre région l'un des plus importants leviers économiques et qu'elle constitue le seul outil de développement de plusieurs communautés rurales;

ATTENDU que l'industrie de l'aménagement forestier génère des centaines d'emplois au sein des organismes et entreprises au service des propriétaires forestiers;

ATTENDU qu'à l'instar de l'ensemble des intervenants du secteur forestier, les propriétaires et les travailleurs forestiers sont durement affectés par la crise forestière qui perdure;

ATTENDU que les conditions des travailleurs forestiers seront affectées par une diminution du nombre de semaines travaillées, conséquence d'éventuelles coupures;

ATTENDU que les nouvelles mesures de l'assurance-emploi qui sont entrées en vigueur vont resserrer encore davantage les critères d'admissibilité au programme;

ATTENDU que lors de la dernière campagne électorale, un futur gouvernement du parti québécois s'engageait à lancer un vaste chantier de travaux sylvicoles pour doubler la valeur de la production de cette ressource et qu'à cette fin, 35 millions de dollars de plus par année seraient investis au cours des quatre prochaines années;

ATTENDU que le budget du gouvernement du Québec prévoit des coupures importantes, notamment pour le ministère des Ressources naturelles;

ATTENDU que les enjeux liés à la viabilité des collectivités forestières et à l'avenir de l'industrie de l'aménagement forestier sont étroitement liés à un financement adéquat pour soutenir l'activité forestière;

ATTENDU que les budgets dédiés aux différents programmes n'ont jamais été indexés depuis leur création;

ATTENDU que les programmes concernés sont : le programme de mise en valeur des forêts privées, le programme de création



d'emplois en forêt (PCEF), le programme d'investissement sylvicole (PIS), le programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier (volet II) et le programme de forêt publique financé par les crédits de droits de coupe;

ATTENDU qu'il y a des volumes importants de travaux d'éclaircie commerciale à réaliser qui sont le fruit des investissements réalisés dans le passé;

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par le conseiller Napoléon Lévesque appuyé par le conseiller André Roy et résolu :

QUE ce conseil demande à la ministre des Ressources naturelles du Québec, madame Martine Ouellet qu'elle maintienne, pour 2013, les budgets d'aménagement forestier de toutes natures qui sont actuellement dédiés aux forêts privées et publiques du Bas-Saint-Laurent au niveau de ceux accordés en 2012;

QUE la ministre des Ressources naturelles du Québec accorde un budget supplémentaire pour la réalisation du chantier d'éclaircie commerciale.

Adoptée à l'unanimité.

17. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Aucune question n'est posée.

2012-12-523-C

18. CLÔTURE DE LA SÉANCE

À 20 h 20, l'ordre du jour étant épuisé,

il est proposé par le conseiller Yvon Caron appuyé par la conseillère Ghislaine Daris et résolu :

QUE la séance soit levée.

Adoptée à l'unanimité.

(signé) Michel Lagacé
Michel Lagacé, préfet

(signé) Linda Mimeault
Linda Mimeault, adjointe à la direction et secrétaire-trésorière adjointe